

Contrats et Testaments de la paroisse d' Ardres, 1636-1689.

- Index:

-Test de Marie COSTÉ, femme de François FONTAINE, conseiller du Roi, 1636. -Cm Jacques WALLON et Françoise TIRMACHE, 1647. - Test d' Antoine GROU curé d' Ardres, 1664. -Test de Jacques de CAILLY, 1668. -Test de Jean FLAHAUT, 1669. -Cm de Jean DUCOUDRET et Jeanne de GUILLY, 1669. -Cm de Jacques THIEBLEMON et Françoise CASIN, 1670. -Test de Jacques SAILLY, 1671. -Test de Pierre Alexis LEFEBVRE, sieur de La Chaussée, 1671.-Test d' Ambroise FOUREROY, 1672. -Test de Louise LARUELLE, 1672. -Test de Michel DUFAY, 1673. -Test de Claude DUCHEMIN, 1672. -Test de Marguerite TUIERT, 1673. -Cm de Louis DAREY et Françoise LESUEUR, 1673. -Test de Antoinette RISBRACQ, 1674. -Test de Jean BUTEL, 1674. -Test de Léonarde AMPLEMAN, 1674. -Test de Pierre LELEU, 1674. -Cm de Louis FASQUEL et Isabeau LEVET, 1675. -Test d' Anne BUTOR, 1675. -Test de Nicolas RIGAUT, 1675. -Cm de Guillaume GIRAUDEAU et Françoise LEMAISTRE, 1675. -Test de Jean VANDRELOT, 1675. -Test de Péronne LEFEBVRE, 1675. -Test de Jacques MOREL et Barbe LEMAISTRE, 1675. -Test de Pierre MESMACRE, 1676. -Test de Péronne COUVREUR, 1676. - Accord du 7/7/1676 concernant le testament de Léonore AMPLEMAN.-Cm de François LESUEUR et Louise SÉVERIN, 1677. -Accord du 21/12/1677. -Test de François HELLET et Marguerite DELACHEVRE, 1677. -Test de Joachim DUPRÉ, (copie), 1679. -Test de Jacqueline RANDON, 1679. -Test de Jean LERICHE, 1679. -Cm de Mathieu VANDRELOT et Anne BELETIN, 1679. -Test de Toussaint LEGRY, 1679. -Articles du mariage de Pierre HOCHART et Jacqueline DIVOIS, 1679. -Test de François LEBEL, 1679. -Test d' Achille LELEU, 1679. -Cm de Denis MESMACRE et Jeanne de St MARTIN, 1680. -Cm de Joachim DUPRÉ et Madeleine HELLET, 1680. -Cm de Isembard AMELOT et Françoise NONCLE, 1680. -Cm de Jacques PILET et Françoise BOULET, 1682. -Test de Jeanne CARPENTIER, veuve de Georges DUCAMP, 1680. -Test de Péronne QUEVAL, 1682. -Cm de François HAMEREL et Jeanne Louise SEVERIN, 1682. -Cm de Jean MARECHAL et Jeanne LEFEBVRE, 1683. -Cm de Nicolas CAULLIER et Jeanne HARLEY, 1684. -Cm de Hugues GROS, sergent au Régiment de Champagne, et Madeleine DOGNIEU, 1684. -Test de Guillaume MIL, 1685. -Cm de Pierre DINCHEVILLE et Marguerite LEFEBVRE, 1685. -Cm de François JACQUET, soldat et Catherine FREMIN, 1685. -Cm de François DELARUELLE et Marguerite TIRMACHE, 1686. -Cm de Michel LEFEBVRE et Madeleine PLATEAU, 1686. -Cm de Pierre MAILLET et Jeanne PLATEL, 1686. -Test de Jeanne MARTEL, 1687. -Test d'Antoine de ROUBION, sieur de la Haye, 1688. -Cm de Claude HAGNERET et Marie LOYSEAU, 1688. -Cm de Claude BOCQUET et Marie CARPENTIER, 1688. -Cm de Pierre DELEGLISE ET Marie BOZE, 1688. -Test de Jeanne MARTEL, 1688. -Cm de Jean FAUQUEUX et Péronne LOYSEAU, 1689. -Test de Gabriel MASSON, 1689. -Cm de d'Antoine LEMAIRE et Judith SY, 1691. -Requête du 8/5/1756.

-Relevé:

Testament de Marie COSTÉ, 1636.

- Damoiselle Marie COSTÉ saine d'esprit et d'entendement, femme de noble homme François FONTAINE, conseiller du Roi et son procureur au baillage souverain d' Ardres et Comté de Guisnes, désire être enterrée dans la chapelle de la vierge, et pour ce donne six livres de rente à

perpétuité, (...) sont cités son père Pierre COSTÉ, sieur de la Cocardière, Pierre FONTAINE son fils aîné, ses fils cadets, (non nommés), Jacqueline CRAQUELIEU, sa servante, fait audit Ardres en la maison de la dite damoiselle le 28 août 1636.

A la fin de l'acte il est dit: "la présente copie extraite de son original sain et entier après avoir été trouvée conforme a relue ai déclaré a Mre François FONTAINE, procureur du Roi veuve de la dite feu damoiselle COSTÉ pour lui servir ainsi que de raison, fait audit Ardres le 23/3/1637, signé Antoine GROU.

Contrat de mariage de Jacques WALLON, et Françoise TIRMACHE, 1647.

- Jacques WALLON, maître tonnelier fils de défunt Jacques et Marguerite MASSON, demeurant en cette ville, assisté de la dite Marguerite MASSON sa mère, de Gabriel MASSON son oncle maternel, et de Antoine LELEU (? , arraché) aussi son oncle laboureur, et de François DECQUE aussi son oncle, batelier et de Péronne MASSON, sa tante femme dudit Antoine d'une part, et

- Françoise TIRMACHE fille de défunt Antoine TIRMACHE et de Antoinette DUNET, ses père et mère, assistée de François TIRMACHE, son frère, maître tisserand, de Nicolas FASQUEL son beau frère et Marguerite TIRMACHE sa sœur, tous demeurant en cette ville d' Ardres d'autre part. Le marié apporte une maison du côté paternel à Raventhun, passé devant Guillaume MONTMIGNON, curé de la paroisse d'Ardres, le? 1647.

Testament d' Antoine GROUX, curé d' Ardres, 29/10/1664.

- Antoine GROUX, curé propriétaire de l'église d' Ardres, au lit malade mais sain d'esprit et d'entendement, il désire être inhumé dans le cœur de l'église et que ses obsèques soient faites à la discrétion de ses parents et amis. A Antoinette DUCHAY sa nièce, il donne tous ses biens, meubles et revenus de ses immeubles pendant trois ans, en considération des services qu'elle lui a rendu. Il lègue sa bibliothèque aux révérends prêtres, ses livres sur l'archéologie au sieur GRANDCAMP. Fait passé à Ardres le 29/10/1664 en présence de Renauld DENASSE et François HALLET.

Testament de Jacques de CAILLY, 4/3/1668.

- Jacques de CAILLY, notaire royal en cette ville, il désire être inhumé près de Marie LEGRY sa femme, il veut que ses biens soient partagés entre Marguerite, Marie, Jeanne et Françoise CAILLY ses filles, et Jacques CAILLY leur frère. Testament de Jean FLAHAUT, 27/4/1669.

- Jean FLAHAUT, maître maréchal demeurant au faubourg de cette ville, étant au lit malade, mais sain de bon propos et entendement, il désire être inhumé dans l'église d'Ardres. Et quand aux biens qu'il a avec Jacqueline RANDAUT, il veut et entend qu'elle remporte après son trépas, tous les meubles, bagues, bijoux, lit garni en suivant la coutume. Et quand à la petite forge qu'ils ont bâtie ensemble sur les fonds de la dite Jacqueline, il veut qu' elle demeure à sa dite femme avec tous les outils servant à son métier pour son fils, Jean NONCLE. Il nomme exécuteur testamentaire Jean RADOU.

Contrat de mariage de Jean DUCOUDRET et Jeanne de GUILY, 14/8/1669.

- Jean DUCOUDRET natif de Mats d'Agenet en Gascogne, de la paroisse de St Jean, jeune homme à marier, assisté de Mre Alexandre de PARMEZAN, docteur en médecine demeurant en cette ville, et de Jacques THIEBLEMONT, maître serrurier audit lieu.

- et Jeanne de GUILY, veuve de feu Jean LEMAISTRE, ancien échevin de cette ville, assistée de Vincent DEGOUGE, frère d'honorable homme Nicolas DEGOUGE, beau-père de la dite GUILY, et de Nicolas LESUEUR jeune homme demeurant audit lieu.

Contrat de mariage de Jacques THIEBLEMON et Françoise CASIN, 3/2/1670

- Jacques THIEBLEMON, natif de cette paroisse, jeune homme à marier, âgé de vingt six ans, assisté de Joachim THIEBLEMON, son père et Jeanne HUET sa mère, de Pierre NONCLE son cousin demeurant à Ardres, et

-Françoise CASIN jeune fille à marier âgée d'environ dix huit ans, assistée de Jean MERLIN, son oncle maître chirurgien demeurant à Fiennes et Pierre TROQUET et Noëlle CASIN sa femme et tante de la dite Françoise, demeurant au faubourg de la ville, et Jacques LIEUREBER ??, dit La RUE et Jeanne(blanc) sa femme tante à la dite Françoise, et de Louis BOULENGER, beau-père de la dite CASIN.

Testament de Jacques SAILLY, 22/3/1671.

-Jacques SAILLY, maître tonnelier demeurant au faubourg de cette ville, il lègue tous ses biens à Louise VASSEUR sa femme, par devant Guillaume MONTMIGNON, curé d'Ardres et Jacques ROUSSEL.

Testament de Pierre Alexis LEFEBVRE, 27/11/1671.

- Pierre Alexis LEFEBVRE, sieur de la Chaussée, au lit malade, sain d'esprit et d'entendement, il lui est apparu qu'en ratifiant le testament passé devant nous et FLAHAUT, notaire en cette ville, le 20 de ce mois, il donne à Catherine LEMAIRE sa servante, en considération des bons services qu'elle lui rend pendant sa maladie, deux septiers de blé et des petits meubles, à Louis MACHU, son valet deux septiers de bled et vingt francs, pour apprendre son métier. Il donne à Jeanne LEUIT ? tant pour elle que pour sa fille quatre septiers de blé, à Guillaume QUEVAL, un septier de blé, à la veuve de Marc DELEUNE ?, un septier, à la veuve Richard MOREL deux septiers, et à la veuve Jacques LEMAISTRE, un demi septier. En présence de Philippe RISBRACQ, maître cordonnier, et Pierre NONCLE, maître boucher.

Testament de Ambroise FOUREROY, 12/3/1672.

-Ambroise FOUREROY, laboureur, au lit malade sain d'esprit et d'entendement, il donne une mesure de terre à l'église d' Ardres, à condition qu'il lui soit chanté un obit annuel au jour de son décès. Il donne quinze livres à la confrérie de la Charité. Il donne un cheval à François HOCHART, en reconnaissance des bienfaits qu'il a reçu. Lègue le reste de ses biens a ses autres héritiers, en présence de Claude ISAAC, marchand à Ardres, et de Nicolas BACQUET, maître cordonnier demeurant à Ardres, fait et passé en la maison dudit testateur à Bois en Ardres.

A la fin du testament on trouve: « nous soussignés Laurent SOUHAIT et François HOCHART, mari et bail d' Antoinette FOUREROY, consentons à l'exécution du présent testament selon sa forme et teneur, fait à Ardres le 11/7/1672. »

Testament de Louise LARUELLE, 13/3/1672.

-Louise LARUELLE, femme de François LECAT ?, (LELUCAT ?), au lit malade mais saine d'esprit et d'entendement, elle donne ses biens à son mari, ses habits à Marie Armande BU...? sa nièce, et à Françoise LESUEUR, sa nièce du côté de son mari. Elle veut que le reste de ses biens entre Antoinette MUSELET sa sœur et François LESUEUR son mari, à la réserve de deux armoires qu'elle a apporté de Calais venant à Ardres. En présence de Michel LEMAIRE, prêtre vicaire de cette paroisse, et Claude ISAAC marchand.

Testament de Michel DUFAY, 28/3/1673.

- Michel DUFAY, fils d' Antoine, au lit malade sain d'entendement, il veut que ses habits qu'il a chez son père à Calais soient vendus et que le produit soit employé a faire prier Dieu pour lui. Il donne le reste à son père. En présence de Jean PELERIN et de Gédéon DELDREVE.

Testament de Claude DUCHEMIN, 29/3/1672.

- Est comparue Claude DUCHEMIN, au lit malade mais saine d'esprit et d'entendement, elle donne à l'église d' Ardres quatre mesures de terre, listant à la veuve DEZOMBRE, à perpétuité à condition qu'il lui soit dit et chanté deux obits à pareil jour de son décès. Elle donne à sa dite mère en considération des services qu'elle lui a rendu et à son père pendant environ dix huit ans de maladie, qu'elle l'a gardée et sollicitée jour et nuit, elle leur donne tout ce que la coutume lui permet de donner et davantage si il lui est permis, en présence de Jacques FREMIN et

Nicolas BACQUET.

Testament de Marguerite TUIERT, 13/5/1673.

-Marguerite TUIERT, veuve de Pierre DUCHEMIN, sieur de Dolfu, au lit malade, saine d'esprit et d'entendement, elle veut être inhumée dans la chapelle de Ste Catherine en l'église d'Ardres au côté de son mari, elle donne à l'église d'Ardres et à perpétuité six livres dix sols de rente que lui doit Claude LERICHE demeurant dans la basse ville, elle donne dix escuts aux pauvres de la paroisse les plus nécessiteux. Elle veut que le reste de ses biens soient partagés également entre ses héritiers, à la réserve de Anne TUIER sa sœur qui jouira des revenus des donations. Elle désigne Jacques LELEU, avocat en parlement pour exécuteur testamentaire, en présence de Jacques FREMIN et Jacques THIBLEMON auprès du lit de la dite testatrice.

Contrat de mariage de Louis DARREST et Françoise LESUEUR, 23/11/1673.

-Louis DARREST, écuyer de Villiers, lieutenant au régiment de la Marine, en garnison en cette ville, fils de Honoré DARREST, écuyer sieur dudit lieu et de feu Damoiselle Élisabeth LEFEBVRE, ses père et mère, demeurant à Joux, proche de Maule pays de Vexin François, assisté et accompagné de Esprit DEFRERE, son bon ami cadet au régiment de la Marine d'une part et

-Françoise LESUEUR jeune fille à marier, demeurant à Ardres, fille de feu Mre Louis LESUEUR, vivant procureur et notaire royal en la ville d'Ardres, et de Françoise BOURGEOIS sa mère, assistée de François LESUEUR sergent royal audit Ardres, son oncle du côté paternel, et de Toussaint LEGRY, mari et bail de Marie LESUEUR sa femme tante à la dite Françoise LESUEUR.

Testament d' Antoinette RISBRACQ, 8/11/1674.

Antoinette RISBRACQ, âgée de quatre vingt ans ou environ, veuve en secondes noces de Pierre CLERBOUT, elle désire être inhumée dans le cimetière d'Ardres, elle donne à Marie BOUTIER, fille de François BOUTIER son gendre, deux mesures de terre situées à Nielles, qu'elle a acquises avec André LEGRAND son premier mari, elle donne aussi à Catherine DELEGLISE fille de Quentin DELEGLISE, aussi gendre de la testatrice, cinq quarterons de terre situés à Lostebarne, elle donne ses autres biens meubles à Jacqueline LEGRAND veuve dudit Quentin DELEGLISE, son fils François CLERBOUT sera tenu de payer ses dettes en raison de l'argent qu'elle lui a prêté, à concurrence de vingt livres.

Fait en la maison presbytérale d'Ardres devant Guillaume MONTMIGNON, curé d'Ardres en présence de Charles ROUILLARD prêtre, et de Jacques de CAILLY.

Testament de Jean BUTEL, 6/11/1674.

-Jean BUTEL au lit malade, sain de mémoire et d'entendement, il désire être inhumé dans le cimetière d'Ardres. Il déclare que Jean OBRY lui doit deux cent livres, et qu'il lui en donne la moitié à cause de leur ancienne amitié et des bons services qu'il lui a rendu. Il lui est du par Jacques DESEINE et Jean LEMAISTRE la somme de trente sept écus, dont il lui en donne trente livres à cause des bontés qu'il a pris lui et sa femme pendant toute sa maladie. Il donne tout son linge audit OBRY à condition qu'il prie Dieu pour lui.

Fait et passé en présence de Joseph BACQUET maître cordonnier et François MICHEL, maître tonnelier tous deux demeurant à Ardres, le testateur nomme exécuteur testamentaire Jean HEDDE, brasseur.

Testament de Léonore AMPLEMAN, 7/12/1674.

- Léonore AMPLEMAN, âgée et usant de ses droits, au lit malade saine de mémoire et entendement, elle désire être inhumée dans la chapelle de Ste Catherine, elle donne à la chapelle de Notre Dame des Graces le somme de deux cent livres et à l'église de Nielles-les-Ardres la somme de cinquante livres, à charge pour les curés de Nielles de lui chanter un obit annuel au jour de son décès. Elle donne le reste de ses biens à

demoiselle Catherine AMPLEMAN sa sœur, à cause des bienfaits qu'elle lui a témoigné. Elle choisi sa mère pour exécutrice testamentaire Et le vint et unième jour de décembre 1677 est comparue en sa personne haute et puissante dame Claude de ROUVILLE, veuve de feu haut et puissant seigneur Marquis d'ENNEVEU ?? laquelle a reconnu volontairement lui avoir été mis es mains par le dit Guillaume MONTMIGNON prêtre curé d'Ardres, la minute originaire du testament dont est ci-dessus copie, (.....), la dite Catherine AMPLEMAN veuve de feu Antoine de BERNE , sera tenue et obligée envers le sieur MONTMIGNON.

Testament de Pierre LELEU, 8/12/1674.

Maître Pierre LELEU, au lit malade sain de mémoire et entendement, il donne à l'église d'Autingues vingt cinq livres de rente à prendre sur la seigneurie d'Helfaut.

Contrat de mariage de Louis FASQUEL et Isabeau LEVET, 10/1/1675.

-Louis FASQUEL, âgé de vingt huit ans, assisté de Claude FASQUEL, son père, de Jean LEROY son beau frère, de maitre Dominique BACQUET maitre cordonnier,

-Isabeau LEVET, âgée de vingt trois ans, assistée de Nicolas LESTENDART son oncle à cause de Marguerite LEMOINE sa femme, de Gabriel de CAMPAGNE, écuyer sieur du Traict, gendre de défuntJacques FRAMERY, écuyer aussi sieur de Fernehem, dans la maison mortuaire duquel elle est à présent demeurante, (...), apport du marié: la somme de dix huit écus, apport de la mariée : quatre vingt livres d'argent et deux vaches chez sa mmèrèa Quesques en Boulonnais.

Et le trentième jour des mois et an susdits est comparue Philipotte LEMAIRE, mère de la dite Isabeau LEVET, qui pour la bonne amitié qu'elle a pour sa dite fille lui a donné deux vaches qu'elle a chez elle, dont elle donnera l'une dès à présent et l'autre dans environ un an, comme aussi elle lui donne un septier de bled après le mois d'aout prochain, plus une paire de drap, deux plats d'estain et deux assiettes, ce qui a été accordé en présence de Philippe LEVET son fils, de Gabriel de CAMPAGNE, escuier et de Jean LEROY.

Testament d'Anne BUTOR, 17/1/1675.

par devant Guillaume MONTMIGNON et François BARAT commis au bureau de cette ville et Jean LACROIX, maitre batelier, est comparue Anne BUTOR, femme de François CLERBOUT, au lit malade, mais saine de mémoire et entendement. Elle désire être inhumée dans la paroisse d'Ardres, auprès de son mari, elle donne sa jupe rouge à Antoinette fille de Jacques LEFEBVRE sa nièce, et son corset rouge qui sera donné à sa filleule fille aussi dudit LEFEBVRE, à Louise LEMAIRE son habit noir à cause qu'elle est sa belle sœur à Catherine GRANDCOUSIN ou autrement Catherine BUTOR sa ssœures deux coussins et le drap de parement qu'elle a porté en mariage avec le dit CLERBOUT

Testament de Nicolas RIGAULT, 20/6/1675

Nicolas RIGAULT, Bellefont Ladoré (?), au lit malade mais de bon sens et entendement, il charge Mr de COTIGNY de faire faire ses funérailles selon sa condition, il donne à Jacques PERAUT dit POICTEVIN, son valet, tous ses habits, un de ses chevaux pour l'aider à gagner sa vie, plus lui donne aussi quarante cinq écus à prendre sur Mr de BELLEFONT de Touraine, et trente deux écus à prendre sur Mr BEURON, beau frère de Mr de BELLEFONT, il laisse à Mr de COTIGNY ses fourchettes, cuillères et tasses d'argent, en présence de Louis DELABOISSIERE maieur de cette ville, de Mr Charles de BREUDENT, capitaine au régiment de la Marine.

Acte de mariage de Guillaume GIRODAULT et Françoise LEMAISTRE, (copie), 4/7/1675.

Je soussigné pre vicaire de d'Ardres ai donné dans l'absence de Monsieur le curé qui est allé à Paris, donne pouvoir à Mr MORLET de Boulogne, je soussigné Mathias MORLET prêtre chanoine de l'église cathédrale Notre Dame de Boulogne, m'estant transporté en cette ville

d'Ardres, et m'y estant informé du mariage d'entre Guillaume GIRODAULT seigneur de Menque et demoiselle Françoise LEMAISTRE y ayant trouvé lieu de doute dudit mariage d'entre Guillaume GIRODAULT avoir espousé la dite Françoise du vivant de sa première femme qu'il avoit cru morte, se pour mettre leur conscience en sureté et après qu'ils se soient confessés ay de nouveau pris et receu le consentement mutuel des dits Guillaume GIRODAULT seigneur de Mentque et de Françoise LEMAISTRE et les ay conjoints en la forme et manière ordinaire de l'église en présence du sieur Alexandre de St GUILLAUME, prêtre religieux carmes au dit Ardres et de Isembard du BOSC seigneur du Coroy, lieutenant du Roi, temoitémoinsont signé avec moi ce présent acte qui jouira aussi pour ratification du contrat de mariage des dits Guillaume GIRODAULT et Françoise LEMAISTRE, passé à Calais le 16 juillet mil six cent soixante sept par devant CAUSSIN et DELARUE notaires

Testament de Jean VANDRELOT, 2/12/1675.

Jean VANDRELOT, au lit malade mais sain de mémoire et entendement, il lègue tout ses biens à Jeanne DESEINE sa femme et à Mathieu VANDRELOT son fils, désigne exécuteur testamentaire Jean DUMONT beau frère de Jeanne DUSEINE, (...), suit un accord du 15/1/1677 entre Mathieu VANDRELOT et Jeanne DUSEINE, concernant la succession de Jean VANDRELOT.

Testament de Péronne LEFEBVRE, 17/12/1675.

Péronne LEFEBVRE, veuve de Pierre de MORTIGNY, au lit malade mais saine de mémoire et entendement, elle donne à l'église d'Ardres une mesure de terre située derrière l'église de Brêmes occupée par deffunt Louis BOULANGER, à condition qu'il lui soit dit et chanté une grand messe tous les ans, elle désire être inhumée dans la chapelle de St Nicolas de cette paroisse, où sont tous ses prédecesseurs, elle lègue son argent à ses héritiers à charge pour eux de rembourser la somme de six cent cinquante livres qu'elle doit à son frère Jean LEFEBVRE, elle donne cinquante écus à Péronne LEFEBVRE fille de Jacques son frère, et la même somme à Péronne PETIT sa nièce et filleule. Elle donne soixante livres à Marie BIGOUR sa servante

Testament de Jacques MOREL et Barbe LEMAISTRE, 24/12/1675.

Jacques MOREL, praticien du baillage souverain d'Ardres, et Barbe LEMAISTRE sa femme, ils désirent être inhumés dans l'église paroissiale d' Ardres, pas d'enfant ni héritier cité.

Testament de Pierre MEZEMACRE, 27/2/1676.

Pierre MEZEMACRE au lit malade, sain de mémoire et entendement, il désigne exécuteur testamentaire Jean CADET homme de Marie BAUDE, il désire être inhumé dans le cimetièrre d'Ardres, à laquelle il donne six livres de rente annuelle, il lègue cent sols à la confrérie de la charité de cette paroisse. Il donne le rest de ses biens à Laurent et Jean MEZEMACRE ses deux demi-frères. Il donne aussi deux écus à Pierre LEFEBVRE, Pierre CAUILART ?, Claude LELIEVRE et Péronne COU..? , ses filleuls et filleule. Il donne ses habits à Jean MEZEMACRE et Péronne LUCHET, il déclare avoir un coffre chez Jean RANIN ?? à Nielles, il donne aussi un quartier de blé à la veuve de Jean LAMY.

Testament de Péronne COUVREUR, 3/5/1676.

Péronne COUVREUR femme de vivant François SOMMELART, au lit malade saine de mémoire et entendement, elle veut que Marie SOMMELART sa dernière fille à marier s'occupe de ses funérailles, et pour ce lui fait don de la jouissance de trois années de revenu d'une maison lui appartenant à Brevequen, laquelle maison est occupée par Jean DELATTRE, elle donne aussi à sa dite fille Marie tous ses habits et linge, deux lits avec draps et paillasse, une poule et tout l'étain qui est présent dans sa maison, lui donne aussi une vache de poil brun qui est aussi en sa maison, et aussi la moitié d'une demi mesure de blé, située dans le dismage de Marquise, en présence de François NONCLE et Léonart FOURÉ mes témoins.

Passé en la maison de François PARENT, en la basse ville.

Accord du 7/7/1676: Catherine AMPLEMAN veuve de feu Antoine François de BERNE, escuyer sieur de Mecourt promet par les présentes de décharger Guillaume MONTMIGNON curé de la ville d'Ardres des frais qu'il faudra faire pour l'appel interjetté au baillage d'Amiens de la sentence rendue au siège Royal de Montreuil aux fins de porter le testament de feu Léonore AMPLEMAN

Contrat de mariage de François LESUEUR et Louise SEVERIN, 6/2/1677.

-François LESUEUR, sergent royal, contrôleur et tabellion de la ville d'Ardres, assisté de Guillaume MONTMIGNON, prêtre et curé de cette ville, de Joachim de ROUBION sieur du Vost et de la Haye, capitaine dans le régiment de Mr le Marquis de ROUVILLE, d'Antoine AMPLEMANT, sieur du Blancart ses cousins issus de germain, de Toussaint LEGRIS son beau frère mari et bail de Marie LESUEUR, sa soeur, et Louis MAILLART son cousin issu de germain du côté paternel,

- Louise SEVERIN, veuve de François de la MOISNERIE, assistée de haut et puissant seigneur Messire Hercules Louis de ROUVILLE, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de la ville, de Jean DELACHEVRE son cousin germain du côté maternel, de François HELET aussi son cousin germain à cause de Marguerite DELACHEVRE sa femme, et de Charles DUPRÉ, sergent royal en cette ville, son cousin issu de germain à cause de Marie HELET sa femme, et de Jean SEVERIN son frère, passé dans l'hôtel de Mr le Gouverneur d'Ardres.

Testament de François HELLET et Marguerite DELACHEVRE, 24/8/1677.

François HELLET marchand tanneur, et Marguerite DELACHEVRE sa femme, tous deux en parfaite santé, ils désirent être inhumés dans la nef de l'église près de leurs ancêtres, il fondent un obit à perpétuité et pour ce donnent à l'église six livres de rentes annuelles à perpétuité, ils donnent l'un à l'autre et au survivant le reste de leurs biens sachant que ce sont les fruits de leur travail et bon ménage qu'ils ont fait ensemble. Par devant Antoine LECAMUS, conseiller en la sénéchaussée du Boulonnais et Louis CHABASSOLLE demeurant à Ardres.

Accord du 21/12/1677 :

Catherine AMPLEMAN veuve de feu Antoine François de BERNE, légatrice universelle de défunte Léonore AMPLEMAN sa soeur, nous a exposé qu'elle a instance contre Pierre AMPLEMAN sieur de La Cressonnière, pour l'exécution du testament de la défunte Léonor AMPLEMAN receu par Guillaume MONTMIGNON curé d'Ardres le 7/11/1674, (...), ordre est donné d'envoyer au greffe de Paris copie du testament de Léonore AMPLEMAN.

Testament de Joachim DUPRÉ, 7/1/1679.

Joachim DUPRÉ, au lit malade sain de mémoire et entendement, il laisse à Françoise PECQUERY sa femme, tous ses biens a charge pour elle de faire ses funérailles selon sa condition, et à condition qu'elle reconnaisse pour ses seuls héritiers Joachim et Marie DUPRÉ leurs deux enfants à marier, d'autant que les deux autres enfants qui sont mariés en ont eu tant et plus de sa succession.

En présence de Jacques THIEBLEMONT, maître serrurier, et Louis ANQUIER.

Testament de Jacqueline RANDOU, 12/4/1679.

Jacqueline RANDOU veuve en secondes noces de Jean FLAHAUT, maître maréchal, au lit malade mais saine de mémoire et entendement, a fait son présent testament en présence Jean NONCLE son fils et de Jacques LERICHE son gendre, comme père et tuteur de Jeanne et Françoise LERICHE ses enfants, de Jeanne NONCLE fille de la dite Jacqueline, elle donne dix écus à Marie NONCLE avec le consentement de ses enfants, la testatrice n'a pu signer à cause de sa fièvre et maladie.

Témoins : Jean RINGO et François PATINIER.

Testament de Jean LERICHE, 20/5/1679.

Jean LERICHE, au lit malade mais sain de mémoire et entendement, il lègue tous ses biens à Valentine FLAMAND sa femme, en reconnaissance des bienfaits qu'elle lui a témoigné au cours de sa maladie, qui à été extrêmement longue et incommode.

Témoins Pierre ROUSSEL maître charron, et Jean NONCLE, tous deux demeurants en cette ville.

Contrat de mariage de Mathieu VANDRELOT et Marie BELTAIN, 19/6/1679.

-Mathieu VANDRELOT, jeune homme à marier demeurant à Bois-en-Ardres, assisté de Maran DACHUIE ? son frère,

- Marie BELTAIN, demeurant à Bois-en-Ardres, veuve de feu Antoine MIUILE, assistée de Jérôme BAL son bon ami.

Testament de Toussaint LEGRY, 7/8/1679.

Toussaint LEGRY, maître maçon, au lit malade mais sain de mémoire et entendement, il révoque le testament qu'il à fait hier pardevant THUIN et Guillaume MONTMIGNON, curé d'Ardres, il désire être inhumé dans le cimetièrre de la paroisse, près du grand portail, et que son service soit dit selon le bon vouloir de Marie LESUEUR sa femme, à qui il lègue tout ses biens, il lui donne aussi une maison qu'il a bati avec elle a coté de celle de Philippe LEGRY son frère, proche des remparts.

Articles du mariage de Pierre HOCHART et Jacqueline DINOIS, 4/11/1679.

-Pierre HOCHART, assisté de Jean ROY, ancien marguillier son beau-père, et Jeanne NOLLET sa mère, il renonce à ce qu'il pouvait prétendre jusqu'à ce jour de la succession de son père Pierre, en contrepartie les dit ROY et NOLLET lui donnent cent écus.

-Jacqueline DINOIS, lequel mariage se fera devant notaire à la première volonté des parties.

Testament de François LEBEL, 14/11/1679.

François LEBEL prêtre desservant l'abbaye d'Andres en Ardres, sain d'esprit mémoire et entendement, il désire être inhumé dans la nef de l'église de cette ville, il laisse Antoine TIRMACHE, mari et bail de Antoinette DUNET sa nièce, s'occuper de ses obsèques, il donne ses biens à François, Marguerite, Françoise et Nicole TIRMACHE, enfants des dits Antoine et Antoinette DUNET.

Testament d'Achille LELEU, 1/12/1679.

Guillaume MONTMIGNON prêtre curé d'Ardres, certifie avoir été appelé par Pierre et Jean LELEU, tant pour administrer les sacrements que pour faire le testament d'Achille LELEU leur père, n'ayant pas trouvé le dit LELEU en état de raisonner au fond de ses affaires, ils ont dit et souhaité que je le rédige comme il les avait déclaré par son testament sollennel, savoir Nicolas LELEU, Pierre LELEU, Antoine LELEU, Jean LELEU, Jeanne LELEU, Philippe JOLY, beau-frère à cause de Catherine LELEU leur soeur, lesquels nous ont dit que leur père voulait et avait déclaré pour ses héritiers universels, Jean LELEU et Jeanne LELEU son fils et sa fille, à l'exclusion de ses autres enfants qu'il dit avoir suffisamment récompensé par leur contrat de mariage. Au cas ou les enfants de Nicolas CHRETIEN se trouvent lésés par ce présent, il leur sera permis de venir en partage en rapportant ce que leur mère Marie LELEU a eu par son contrat de mariage, passé en la maison du dit Achille LELEU à Bois-en-Ardres, témoins Hercules Louis de St JUST et Gédéon DELDRÉVE.

Contrat de mariage de Denis MEZEMACRE et Jeanne de ST MARTIN, 2/5/1680.

-Denis MEZEMACRE, fils et héritier en partie de Laurent MEZEMACRE et Marie MASSE,

- Jeanne de St MARTIN, fille et héritière de Marc et Anne SERGEANT, elle a une fille Jeanne LEFEVBRE d'un premier mariage.

Contrat de mariage de Joachim DUPREZ et Madeleine HELLET, 23/9/1680.

-Joachim DUPREZ, maître boulanger en cette ville d'Ardres, jeune homme à marier, fils de Joachim DUPREZ et de Françoise PECQUERY, assisté de la dite PECQUERY sa mère, de Charles DUPREZ huissier à Ardres frère dudit Joachim, et de Marie HELLET sa femme, de Jean LESAGE mari et bail de Françoise DUPREZ soeur audit Joachim, d'honnête femme Françoise MANFAICT veuve de feu honorable homme

Jean LECAFETTE, vivant ancien échevin de cette ville d'Ardres, cousine germaine dudit DUPREZ du côté maternel.

- Madeleine HELLET, jeune fille à marier assistée et accompagnée de Marguerite DELACHEVRE sa mère, veuve de feu François HELLET vivant cordonnier et ancien marguillier et prévôt de la Charité de cette ville, de Jean DELACHEVRE son oncle du côté maternel, et de Madeleine FLAMEN sa femme, de François HELLET, frère de la dite Madeleine et de Marie DUPREZ sa femme, de Claude LEVASSEUR mari et bail de Marguerite HELLET, soeur de la future, et de François LESUEUR, contrôleur général d'Ardres, mari et bail de Louise SEVERIN sa femme, cousine issu de germain de la dite HELLET.

Contrat de mariage de Isembard Simon AMELOT et Françoise NONCLE, 19/10/1680.

- Isembar Simon AMELOT, jeune homme à marier, assisté et accompagné de Anne LEROY sa mère, de Simon LEROY son oncle du côté maternel, de Louis AMELOT son oncle du côté paternel, d'honorable homme Philippe MALET,

- Françoise NONCLE jeune fille à marier, assistée de Pierre NONCLE son père et de Marguerite DESNOYERS sa belle-mère, de Jean NONCLE, de Marie NONCLE et de Jean BLANGER et autres ses parents et amis.

Contrat de mariage de Jean PILET et Françoise BOUTET, 10/3/1682.

- Jacques PILET jeune homme à marier de défunt Jean PILET et de Marie de BÉTHUNE, assisté de sa mère, et de maître Jacques LECAFETTE, conseiller du Roi et maire perpétuel.

- Françoise BOUTET, jeune fille à marier de défunt Gaspard et Françoise ROZE, assistée de Alexandre PARMEZAN, docteur en médecine, mari et bail de Marguerite ROZE sa tante du côté maternel.

Testament de Jeanne CARPENTIER, 2/4/1680.

Jeanne CARPENTIER,, veuve de Georges DUCAMP, demeurant à Bois-en-Ardres, au lit malade, saine de mémoire et entendement, elle lègue ses biens à Jeanne DUCAMP sa fille et François DORET son gendre, aux enfants de Louis FONTAINE, ses petits enfants par son premier mariage(...), pour terminer et assouplir les différents prêts à naître entre François DORET mari et bail de Jeanne DUCAMP sa femme au sujet du contrat de mariage dudit DORET et sa femme et Marie DELAPLACE femme en premières noces de Louis FONTAINE fils de Je an FONTAINE mari aussi en premières noces de la dite Jeanne CARPENTIER, etc etc (...)fait le 23/3/1682:

Testament de Péronne QUEVAL, 18/5/1682.

Péronne QUEVAL au lit malade, saine d'esprit et de mémoire, elle lègue ses biens à Marie QUEVAL, sa soeur femme du nommé LAPRIME, en présence de Pierre MOREL, marchand en cette ville.

Contrat de mariage de François HAMEREL et Jeanne Louise SEVERIN, 17/8/1682.

- François HAMEREL, jeune homme à marier, fils des défunts Jean HAMEREL et Alexandrine DUVIVIER, assisté d'honorable homme Philippe MALET, ancien échevin et prévôt de la confrérie de la charité, son bon ami, d'aussi honorable homme Michel DAUBIN procureur fiscal, de Mre Pierre ROZE, procureur et bailli de Nielles et autres lieux, ses bons amis, de Jacqueline HAMEREL sa sœur d'Antoine DUVIVIER, son cousin germain,

- Jeanne Louise SEVERIN, jeune fille à marier, fille des défunts Sébastien SEVERIN et Jeanne ROUSSEL, assistée de Louise SEVERIN sa sœur de François LESUEUR son beau-frère, de Jean SEVERIN son?, de Charles DUPREZ et de Marguerite DELACHEVRE sa cousine germaine, de Jean DELACHEVRE son cousin germain.

Contrat de mariage de Jean MONTROSE et Jeanne LEFEBVRE, 20/9/1683.

- Jean MONTROSE, natif de Pruven (??), pays de Vuliers (??), demeurant depuis cinq ans en cette ville, assisté de François BARAT,

marchand brasseur en cette ville.

- Jeanne LEFEBVRE, native de Nielles-les-Ardres, aussi jeune fille à marier, assistée de Pierre CHRESTIEN, vivant de son bien , demeurant audit Nielles-les-Ardres, son maître.

Contrat de mariage de Nicolas CAULIER et Jeanne HARLEY, 26/1/1684.

-Nicolas CAULIER, jeune homme à marier, marchand mercier demeurant en cette ville, assisté de Jean CAULIER son père et Nicole TUILLIER sa mère, de Jean CAULIER, son frère.

- Jeanne HARLEY, jeune fille à marier assistée de Jeanne DUCOROY sa mère, de Jean HARLEY, laboureur demeurant en la basse ville, et de Pierre DUCOROY son oncle du côté maternel.

Contrat de mariage de Hugues GROS et Madeleine DOGNIER, 18/6/1684.

- Hugues GROS, sergent au régiment de Champagne, natif de P.on, paroisse de Chastillon Dazergnes(?),

- Madeleine DOGNIER, native de Rodelinghem, fille de défunts Antoine DOGNIER et Jeanne VENELLE.

Testament de Guillaume MIL, 3/5/1685.

Guillaume MIL, laboureur, au lit malade, sain de mémoire et entendement, il désite être inhumé dans le cimetière au choix de Guillaume et Jean Mil ses enfants.

Contrat de mariage de Pierre DINCHEVILLE et Marguerite LEFEBVRE, 19/5/1685.

- Pierre DINCHEVILLE, jeune homme à marier, fils de défunt Antoine DINCHEVILLE et Jeanne DUNET, ici présente, accompagné de François BOCQUET son cousin germain du côté paternel et de Louis FASQUEL son beau-frère,

- Marguerite LEFEBVRE jeune fille à marier fille de Nicolas LEFEBVRE et de défunte Marguerite MALHOREL.

Contrat de mariage de François JACQUET et Catherine FREMIN, 11/10/1685.

- François JACQUET, natif de la paroisse des Aix d'Angilon de l'archevêché de Bourges en Berry, soldat au régiment de la Reine, assisté de Mr TALAY, lieutenant de sa compagnie et de St AUBIN; son sergent, d'une part.

- Catherine FREMIN, de la paroisse de Brêmes, assistée de Jean Baptiste PACQUIER et de Claudine FREMIN sa soeur, de Michel LAVERGNE, son oncle et de Marguerite FREMIN sa tante.

Contrat de mariage de François DELARUELLE et Marguerite TIRMACHE, 25/2/1686.

- François DELARUELLE, jeune homme à marier, natif de Septoutre? proche de Montdidier, diocèse d'Amiens, fils des défunts Simon DELARUELLE et Marie QUIET,

- Marguerite TIRMACHE, jeune fille à marier, fille de défunt Antoine et de Antoinette DUNEZ, ses père et mère, présents Antoinette DUNEZ, mère de la dite Marguerite, François TIRMACHE, son frère, Nicolas FASQUEL, son beau-frère.

Contrat de mariage de Michel LEFEBVRE et Marguerite PLATEAU, 1686.

- Michel LEFEBVRE, jeune homme à marier âgé de vingt trois ans, assisté de Pierre Martin DERENNE, son beau-père, et de Suzanne VANDRELOT sa mère,

- Marguerite PLATEAU, jeune fille à marier fille des défunts Robert et Rachel DETOMBE ses père et mère, assitée de Abraham PLATEAU son frère et de Suzanne PLATEAU sa soeur.

Contrat de mariage de Pierre MAILLET et Jeanne PLATEAU, 25/9/1686.

- Pierre MAILLET, jeune homme à marier, âgé de vingt six ans, fils de défunt Louis MAILLET et de Jeanne BIZOU, présente, assisté de Jean

MAILLET son frère,

- Jeanne PLATEL dit PLATEAU, jeune fille à marier, fille de défunt Robert et Rachel DETOMBE, assistée de Jacob son frère, et de Madeleine.

Testament de Jeanne MARTEL, 1687.

Jeanne MARTEL, au lit malade saine de mémoire et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière de la paroisse, elle donne deux razières de blé aux pauvres, cinq quarterons de blé à Jean PELERIN de Bois-en-Ardres, deux mesures de terre à Marie MATRINGHEM sa servante, à ses cousines germaines tout l'argent qu'elle leur a prêté, elle donne une mesure de terre aux enfants de Georges LEFEBVRE son cousin germain, une mesure de terre à Jean MARTEL à condition qu'il prie Dieu pour elle, trente livres à Charles MOREL son filleul, et cinq quarterons à Françoise MARTEL sa cousine.

Testament de Antoine de ROUBION, 15/3/1688.

Antoine de ROUBION, écuyer sieur du Vort et de La Haye, au lit malade mais de bon sens et entendement, il renonce à toutes les procédures qu'il peut avoir fait pour casser le testament de Aléonore AMPLEMAN sa mère, qu'il reconnaît pour bon et véritable, en présence de noble homme Alexandre PARMEZAN, docteur en médecine, et de Dominique BACQUET ancien marguillier et marchand en cette ville.

Contrat de mariage de Claude HAGNERET et Marie LOYSEAU, 12/2/1688.

- Claude HAGNERET jeune homme à marier, fils de défunt Jacques et Marie POULOTTE, assisté de Antoine HAGNERET son oncle du côté paternel,

- Marie LOYSEAU, fille de défunt Jean LOYSEAU et de Péronne LUCHET, jeune fille aussi à marier, assistée de sa dite mère, de Jacques MEZEMACRE son beau-père, et de Jacques MEZEMACRE son cousin.

Contrat de mariage de Claude BOCQUET et Marie CAPENTIER, 22/4/1688.

- Claude BOCQUET jeune homme à marier, fils de défunt? BOCQUET, assisté de Claude DINCHEVILLE, sa mère, de François BOCQUET son frère et de Marie HAMEL sa belle-soeur et femme dudit François.

- Marie CARPENTIER, jeune fille à marier, fille des défunts Jacques et Marie RAMBUR, assistée de Jean CARPENTIER son frère, et Marie LEBOEUF sa belle-soeur, et femme dudit Jean.

Contrat de mariage de Pierre LEGLISE et Marie ROZE, 26/8/1688.

- Pierre LEGLISE jeune homme à marier, fils des défunts Quentin LEGLISE et Jacqueline LEGRAND, assisté de François LEGLISE son frère aîné, de Jean BARON son oncle à cause de Marguerite LEGRAND sa femme.

- Marie ROZE, fille de Nicolas ROZE et Marie BLIN, jeune fille à marier, assistée de sa dite mère et d'Antoine MASSON, son oncle, et de Nicolas ROZE son cousin issu de germain.

Testament de Jeanne MARTEL, 24/10/1688.

Jeanne MARTEL au lit malade, saine de mémoire et entendement, elle désire être inhumée dans le cimetière de la paroisse, elle donne à Marie MATRINGHEM sa servante, la maison ou elle demeure pendant trois années après son décès, à Jean PELERIN, son filleul la petite maison où il demeure.

Contrat de mariage de Jean FAUQUEUR et Péronne LOISEAU, 29/10/1689.

- Jean FAUQUEUR, natif d'Aire en Artois, de la paroisse de St Pierre, jeune homme à marier fils de Pierre FAUQUEUR et de défunte Marie HOURME.

- Péronne LOISEAU, jeune fille à marier âgée de vingt trois ans, fille de défunt Jean LOISEAU et de Péronne LUCHET, assistée de sa dite mère et de Jacques MEZEMACRE, son beau-père, de Jacques BEAUREPAIRE son cousin issu de germain du côté maternel.

Testament de Gabriel MASSON, 30/10/1690.

Gabriel MASSON, au lit malade sain de bon propos, il désire être inhumé à Brêmes, avec ses père et mère, il donne quatre louis d'or à Péronne MASSON sa soeur, deux cent livres à Adrienne BRICHE sa nièce.

Contrat de mariage de Antoine LEMAIRE et Judith SY, 7/7/1691.

-Antoine LEMAIRE, jeune homme à marier, fils des défunts Antoine LEMAIRE et Antoinette CAUCHETEUR, assisté de Jean BONTEMPS son beau-frère et de Anne LEMAIRE sa femme et soeur dudit Antoine, il apporte des terres à Journy, venant des ses père et mère.

- Judith SY, fille de Jacques Sy et d'Élisabeth LEFEBVRE, aussi comparants.

Requête du 8/5/1756 :

Par devant les notaires royaux et hommes de fiefs du Hainaut résidants à Landrecy est comparu Antoine Joseph de CHARNACÉ de LYANNE fils de Marie Thomas LESCAFETTE, fille de Marie Louise de ROUBION fille de Éleonore AMPLEMAN, capitaine aide major du deuxième bataillon de la milice d'Artois en garnison en cette ville, lequel à constitué son procureur spécial Louis Blaise GUILLAUME son cousin germain, (...), lequel de CHARNACÉ porte à la connaissance des notaires que Marie Louise de ROGHEs de COMBREMONT sa cousine fille de Louis Joseph de ROGHEs, écuyer seigneur de Combremont et de Marie Thérèse AMPLEMAN, a une très mauvaise conduite, il demande qu'elle soit interdite de gérer ses biens.